

Compte rendu de l'audience du 23 janvier 2008 au rectorat (élaboré par les collègues présents à l'audience)

L'audience demandée par le collectif documentaliste du Snes a eu lieu au Rectorat le 23 janvier 2008.

Les collègues représentant le collectif académique étaient : Claire Dulac, Véra Roth, Jean-Pierre Coutier, Michel Grand, et Françoise Suréda. Raymond Laborie était présent au nom du Secrétariat Académique.

L'administration était représentée par Monsieur Waïss, secrétaire général, Monsieur Chaux, directeur des ressources humaines, et Monsieur Véran IPR documentation-Vie scolaire.

Les représentants du Snes ont insisté sur les points suivants :

I Difficultés liées à un manque de moyens en personnel dans les CDI

1) Problème de recrutement de professeurs documentalistes certifiés, titulaires (10 postes sont restés vacants à la rentrée 2007)... qu'en est-il pour la rentrée 2008 ?

Le secrétaire général rappelle la décision du gouvernement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite. Pour la rentrée 2008, un poste sur trois ne sera pas remplacé. L'académie de Montpellier a choisi de ne supprimer aucun poste en documentation. Il y aurait 10 entrants dans l'Académie en documentation [ce qui comble juste le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2007...]. Par ailleurs, le secrétaire général nous informe que pour 2008, le nombre de contractuels est inférieur à la dizaine.

2) Jusqu'à la rentrée 2007, la situation dans les CDI n'était pas idéale (succession de personnels précaires à former), actuellement, on ne peut plus fonctionner car il n'y a plus personne pour nous seconder dans nos tâches quotidiennes. [une des revendications du collectif national du Snes est le recrutement dans tous les CDI de personnel de secrétariat de documentation titulaire et formé]

Monsieur Waïss s'intéresse aux deux demandes :

pour les « emplois aidés », le rectorat est dans l'expectative ; il ne sait pas si cette mesure sera prorogée, ni sous quelle forme...

pour les « secrétaires de documentation » : il nous dit avoir connu ce type de poste à l'université, mais assure aussi que « l'on ne va pas du tout vers cela ». Deux facteurs vont entrer en ligne de compte : l'équilibre des dépenses publiques et le chômage. [Pour la rentrée 2008, mieux vaut donc ne pas se faire d'illusions sur nos futures conditions de travail dans les CDI].

Selon l'IPR, Monsieur Véran, le Ministère a maintenu le nombre de postes aux concours CPE et Documentation et parle de « l'effort fait par l'Etat pour créer des professeurs de documentation » qui sont « des référents, des experts, des pilotes » pour des « apprentissages variés », en développant les occasions d'échanges et de concertation ».

Mention est faite d'une demande de plus en plus importante (école après les cours) et constat est fait d'une diminution nette de nos actions et performances (baisse des prêts liés à une ouverture restreinte).

Monsieur Waïss nous répond que « L'Ecole après les cours » est un dispositif mis en place sur quelques établissements : ZEP (Joffre également) ; il sera étendu à TOUS les collèges à la rentrée scolaire 2008

3) Problème lié au statut des personnels enseignants disciplinaires : « postes adaptés ». Une audience avait été demandée par le Snes au mois de mai 2007, mais hélas n'avait pas eu lieu.

Nous demandons que les professeurs documentalistes choisis pour accueillir les collègues en « postes adaptés » soient consultés avant toute affectation dans leur CDI et que les collègues en « postes adaptés » ne viennent pas en complément de service ou en remplacement mais en surnombre aux côtés du professeur documentaliste (on ne peut pas confier la responsabilité d'un service à des collègues en difficulté). La situation des « postes adaptés » a visiblement été cadrée mais de façon insuffisante.

Monsieur Chaux DRH nous donne des explications sur les différentes situations :

- *Pour les personnes qui ont des difficultés médicales (avis du médecin), un « poste adapté » est envisagé dans un cadre paritaire. Le rectorat demande qu'il y ait un projet personnel professionnel. Une procédure d'information de la personne qui accueille a été mise en place ; partiellement efficace actuellement, elle sera renforcée.*
- *Pour les personnes qui rencontrent des difficultés professionnelles, est mis en place un « accompagnement pédagogique ». (un enseignant encadre son collègue et bénéficie d'un versement de quelques heures supplémentaires pour ce faire).*

Monsieur Waïss précise que la personne qui accueille une personne en situation de « poste adapté » doit effectivement être prévenue. Pourquoi ne pas identifier des personnes volontaires qui bénéficieraient d'une reconnaissance – en heures supplémentaires par exemple.

Monsieur Véran parle de « trouver une place pour que chacun puisse rendre service à la République ». La reconversion est également abordée. Ce dispositif suit une procédure très sélective (entretien individuel avec l'Inspecteur ; plus de la moitié des demandes ne sont pas satisfaites) et exigeance d'une licence professionnelle « ressources documentaires ». Cela concerne des certifiés et correspond à un changement de discipline. « Il ne faut pas que la reconversion remplace le concours. »

4) Problèmes liés aux personnels en rattachement, dont on sait qu'ils n'auront pas de remplacements. Demande du Snes : que ces collègues ne soient plus affectés systématiquement dans les CDI. Les documentalistes n'ont pas à pallier les manques de l'institution. Les professeurs documentalistes ne veulent pas former chaque année des collègues non demandeurs et parfois à l'origine d'erreurs (saisies de prêts,...)

Monsieur Waïss nous assure que l'administration va regarder de plus près. Pour celui qui a quelques jours – « si j'étais chef d'établissement, je l'utiliserais dans sa discipline (soutien) ». Celui qui est dans une discipline pléthorique, si on lui fait faire un travail de documentation, il faut le préparer pour cela.

5) Il faut que le rectorat prenne en compte que, par manque de personnel d'aide (titulaire et formé) dans les CDI, toute absence du documentaliste par sollicitation extérieure (CRDP, réunions de bassin, projets pédagogiques, ou tout simplement maladie) entraîne la fermeture du CDI.

II Problèmes de fonctionnement dus à un manque de moyens financiers

On constate de grosses disparités entre établissements scolaires, et de même entre les dotations selon les départements. Y a-t-il une possibilité de créer une harmonisation ou d'établir une moyenne entre établissements ?

Monsieur Véran donne quelques chiffres : le montant par an et par élève va de 2 € à 7 € voire 10 €. Monsieur Waïss note cette grande disparité et explique que le Rectorat n'a aucun pouvoir sur les dotations des collectivités et sur les répartitions qui sont des compétences des conseils d'administration. Proposition est faite de donner les chiffres, une sorte de « photographie » de la situation à fournir aux établissements.

III Problèmes liés au réseau informatique

L'accès aux ordinateurs du CDI est difficile voire impossible. Qu'en est-il de l'étude en cours pour le logiciel documentaire de remplacement ? Quelles solutions pour les mises à jour et la mutualisation ?

Monsieur Véran répond aux différents points soulevés : En ce qui concerne les postes informatiques du CDI, une nouvelle démarche sera faite auprès de la MATICE. Pour « PMB », les collègues expérimentateurs de la mise en parallèle entre BCDI et PMB, ont travaillé dans un premier temps sur l'aspect professionnel pur ; la seconde phase doit reprendre ces points et s'attacher également à réaliser une expérimentation avec des élèves. Monsieur Véran précise qu'il est conscient de la « fracture logicielle » qui s'instaure actuellement entre les CDI de l'Académie, ce qui constitue un handicap à la mutualisation mise en place.

IV Retard de carrière, inspections, protocole d'inspection

Les collègues nous ont alertés sur le fait que leurs demandes d'inspection (datant de plus d'un an) n'ont pas été entendues. Nous connaissons les difficultés des IPR peu nombreux pour répondre à ces demandes. Il faut augmenter le recrutement d'IPR afin de pouvoir permettre à tous les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis de nombreuses années (6 ans minimum) de l'être ? Pourrait-on connaître la répartition des zones d'inspections par IPR ? Nous trouvons le protocole d'inspection très intéressant dans la mesure où il prend en compte toutes nos missions, mais il est ambitieux : les collègues sont d'accord pour dire qu'il est irréaliste dans son intégralité par manque de moyens ; nous demandons aux IPR de tenir compte du décalage entre le possible et ce qui ne l'est plus par manque de personnel d'aide, au moment de leurs inspections.

Réponses de Messieurs Waïss et Véran :

En ce qui concerne les Inspecteurs : il y aura de nouveau trois inspecteurs dans l'Académie, et même quatre pour la prochaine rentrée. La répartition se fait sur la documentation, la vie scolaire et les chefs d'établissement. Jean-Pierre Véran s'occupe davantage des documentalistes et Madame Hébrard-Achy quant à elle, est centrée sur les CPE. Pour la répartition géographique, chacun a pris deux départements dans son intégralité (pour les documentalistes et les CPE) : Monsieur Véran l'Aude et les Pyrénées Orientales ; Madame Hébrard-Achy le Gard et la Lozère. L'Hérault est divisé en deux (l'Est : Madame Hébrard Achy – l'Ouest Jean-Pierre Véran).

Les points du protocole d'inspection sont à prendre en compte dans une perspective de choix à faire ; il faut rassurer les documentalistes qui seraient inquiets à la lecture de ce protocole.

Nous sommes sortis de l'audience avec le sentiment d'avoir certes été écoutés dans nos revendications, mais surtout avec une grande inquiétude devant l'impuissance de l'administration à trouver des solutions à nos difficultés quotidiennes. Il nous faut donc envisager de mettre en œuvre dans nos établissements et grâce au soutien des S1 des moyens d'actions tels que, une lettre aux députés, une lettre aux parents d'élèves etc... Une enquête est en cours actuellement, qui nous en dira plus sur la situation dans les CDI et les points de vue des collègues documentalistes dans notre académie.